



EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE

ARRÊTE N° 2026/044- PORTANT DÉLÉGATION AU 2ÈME ADJOINT

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET
DE SIGNATURE A MONSIEUR JEROME VALLIN, 2^{ème} ADJOINT**

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-18 alinéa 4, « Le Maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du Conseil Municipal »,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 22 mars 2026, fixant à 8 le nombre des adjoints au maire,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Monsieur Jérôme VALLIN en qualité de deuxième adjoint au maire, en date du 22 mars 2026,

Considérant que ces délégations, faites sous la surveillance et sous la responsabilité du Maire, ne sauraient avoir pour effet de priver le Maire de la possibilité d'agir dans le champ de la compétence déléguée ;

Considérant qu'à des fins de bonne marche des services municipaux et de continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions et que la signature de certains actes et documents soient assurés par les Adjoints au Maire en cas d'absence de ce dernier ;

ARRETE

Article 1^{er} :

En cas d'absence de ma part, sous ma surveillance et ma responsabilité, Monsieur Jérôme VALLIN, 2^{ème} Adjoint au Maire, est chargé des affaires afférentes :

- À la préparation et suivi des documents budgétaires,
- À la définition de la fiscalité,
- À la mise en œuvre de la taxe locale sur la publicité,
- Au suivi de la comptabilité et des contrats en location,
- À la promotion du commerce de proximité (installation, prime façade, enseigne...),
- À la préemption des fonds de commerce artisanaux, baux commerciaux,
- Au développement économique.

À ce titre, Monsieur Jérôme VALLIN dispose d'une délégation de signature.

Article 2 :

En sa qualité de 2^{ème} Adjoint au Maire et en cas d'absence de ma part et de Madame CHEVALIER, 1^{ère} adjointe, Monsieur Jérôme VALLIN reçoit délégation de signature, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour toutes les affaires communales qui m'ont été déléguées par la délibération n°1-8 du Conseil Municipal du 22 mars 2026.

Article 3 :

Pour ce faire, la signature des actes et pièces devra être précédée du nom, du prénom et de la qualité du signataire, ainsi que de la formule suivante : « pour le Maire et par délégation ».

Article 4 :

L'intéressé a commencé effectivement à exercer ses fonctions le 22 mars à 12h00.

Article 5 :

La directrice générale des services est chargée de l'application du présent arrêté qui sera :

- Publié au recueil des actes administratifs
- Notifié à l'intéressée
- Transmis au contrôle de légalité
- Ampliation adressée au comptable de la collectivité

Fait à LEFOREST, le 22 mars 2026

Le Maire,



Notification faite le 10/04/2026

Signature de l'intéressé

Le Maire,

- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte*
- *Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.*